

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **mardi 24 septembre à 18 heures 30**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie

Absent : CROUZET Valérie (pouvoir à Corinne ANDRIES), THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation** du procès-verbal du conseil municipal du mardi 3 septembre 2024

- **Délibérations** :

Délibération 2024_23 : Remise gracieuse des indemnités trop perçues du deuxième adjoint

- **Informations Générales** :

Avis du conseil sur le parc photovoltaïque de Le Vigan – Adhésion service prévoyance – Exonération de la taxe fiscale – Zones d'accélération des énergies renouvelables – ...

- **Questions Diverses** :

La séance est ouverte à 18h37

Le quorum est atteint (7 présents) – Un absent excusé avec un pouvoir – Un absent excusé – Un absent
Jocelyne Foucher est élue secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance du mardi 3 septembre 2024, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

Délibérations :

1. Délibération 2024_23 : Remise gracieuse des indemnités trop perçues du deuxième adjoint

La sous-préfecture a accepté la démission du Monsieur THIEBEAU Olivier de son poste de deuxième le 21 août 2024.

Pour le service de gestion comptable, Monsieur THIEBEAU a un trop perçu d'indemnités de 30,80€ puisque ses fonctions d'adjoint s'arrêtent le 21 août. Cependant, il a exercé ses fonctions jusqu'au 31 août.

Monsieur le Maire demande propose au conseil municipal d'accorder une remise gracieuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder en totalité une remise gracieuse de 30,80 € à Monsieur THIEBEAU Olivier et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 8 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

Informations générales :

1. Avis du conseil municipal sur le parc photovoltaïque du Vigan

L'avis du conseil municipal est sollicité par la préfecture du Lot concernant le projet du parc photovoltaïque du Vigan.

Le projet se situe au lieu-dit « Boucot ».

Le conseil municipal n'a pas d'objection contre ce projet de parc photovoltaïque sur la commune de Le Vigan.

2. Adhésion au service prévoyance du centre de gestion

Les employeurs territoriaux vont être obligé de participer à la protection sociale complémentaire des employés (prévoyance en 2025 + mutuelle en 2026).

La participation de la commune à la complémentaire prévoyance à hauteur de 7€ minimum est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025 si l'agent souhaite souscrire un contrat prévoyance.

En 2027, l'adhésion sera obligatoire pour l'agent et la participation de la commune sera à hauteur de 50%.

Le centre de gestion met en place une convention d'adhésion et de participation prévoyance via un contrat avec l'assureur Collecteam/Allianz, sélectionné après appel d'offre.

Le coût pour la commune est de 100€ pour l'adhésion plus environ 15€ par mois de participation prévoyance, si conseil municipal souhaite cotiser d'ores et déjà à hauteur de 50%.

3. Exonération de la taxe fiscale aux entreprises

La mise en place d'un nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) a modifié les régimes d'exonération en faveur des créateurs d'entreprise.

Si la commune souhaite instaurer une exonération de la taxe fiscale, elle doit délibérer avant le 1^{er} octobre 2024.

La communauté de communes Quercy Bouriane qui a mis en place des solutions pour l'installation des nouvelles entreprises, va attendre un an avant de délibérer sur l'exonération de la taxe fiscale.

4. Zones d'accélération des énergies renouvelables (loi APER du 10/03/2023)

La préfecture demande à chaque commune de définir un zonage relatif aux énergies renouvelables. Ce zonage va permettre de recenser les lieux favorables au développement des énergies renouvelables.

Si un porteur de projet souhaite installer une zone d'énergies renouvelables il sera obligé de prendre une zone définie, il n'aura pas le droit de choisir une autre zone.

La commune en lien avec la CCQB a défini 4 zones : Ratabout, Champ de Tuargues, Pech d'Almier et la salle des fêtes.

Une consultation des habitants va être réalisée concernant ce zonage et une délibération devra être prise par la suite. Un registre est mis en place à la mairie afin de recueillir les remarques des administrés.

5. Présentation du rapport SYDED au conseil municipal

SYDED a 5 compétences : déchet, énergie renouvelable, assainissement, eau potable, eau naturelle
Construction de 6 réseaux de chaleur en plus dans le Lot

Questions diverses :

1. Salon du livre (22 septembre 2024)

Retour positif pour le salon du livre, 70 repas ont été servis le midi.
70 repas le midi

2. Noël de la commune

Dimanche 15 décembre

Le colis de Noël pour les personnes âgées est reconduit ainsi que le cadeau des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 19 Novembre 2024

A 18h30

LE MAIRE
Michel COMBES



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Jocelyne FOUCHER

